

Décision

Générale

colonial

Décision n° 38-245-1917 Mouvements

n° 38-245-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

3 mars 1917

Numéro JO

n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro

31 mars 1917

TEXTE INTÉGRAL

Et pour compter du 1er mars 1917, 16- le soldat de 2 classe Pardon Irénée n° mle SIC 1264 du détachement d'infirmiers du Corps d'occupation a été placé hors cadres pour continuer ses services à l'Hôpital International de Diibouti; 2%-Le soldat de 2me classe Jacob Louis n° mle SIC 1311 en service hors cadre à l'Hôpital International de Djibouti a été réintégré à la section d'infirmiers coloniaux et placé au détachement d'Infirmiers du Corps d'Occupation de Djibout.